



U.C.S.A.-cgt

ÉLECTIONS AU SIÈGE - 2ND TOUR LE 6 JUILLET

Délégués du Personnel

« le courage c'est l'espoir de vaincre »

Aux urnes citoyens !

En dépit des zones de turbulences traversées par les salariés de France télévisions et alors que les élections professionnelles sont un moment privilégié où ils peuvent s'exprimer, une majorité d'entre eux a décidé de ne pas le faire. Aussi le 6 juillet, **il faudra donc voter lors d'un second tour pour élire vos délégués du personnel.**

Dans une entreprise comme la nôtre, confrontée à des difficultés majeures, les instances représentatives du personnel (IRP) sont des outils essentiels au service des salariés. Leur principale utilité est d'empêcher que les salariés soient isolés dans un rapport de force inégal face à l'employeur et de régler au cas par cas les difficultés quotidiennes qui peuvent se présenter à eux.

Parmi ces instances représentatives du personnel, les délégués du personnel sont les **porte-paroles de tous les salariés**. C'est l'instance de proximité la plus opérationnelle au quotidien.

Un DP, ça sert à quoi ?

Le délégué du personnel veille à la bonne application de la législation sociale au sein de l'établissement.

Il doit assurer une mission capitale dans la lutte contre le harcèlement au travail et la prévention des risques psycho-sociaux. Pour ce faire, il assure une liaison quasi permanente avec l'Inspection du Travail ainsi qu'avec le Comité d'Etablissement et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du site.

Il est là pour faire respecter les droits des personnes et les libertés individuelles, pour les salariés permanents comme pour les précaires, (occasionnels, intermittents, cachetiers, pigistes), également pour les salariés des sociétés prestataires de services.

Vos emplois, vos carrières, vos salaires, c'est notre engagement

Les DP constituent un contre-pouvoir immédiat face à l'individualisation, notamment à l'occasion des consultations pour les postes à pourvoir où vos élu(e)s CGT font remonter au comité des carrières (COCA) les candidatures qu'ils soutiennent avec des arguments forts et pertinents.

La CGT revendique une présence consultative lors de ces COCA pour défendre de vive voix les dossiers des salariés, comme elle se bat pour étendre les prérogatives de contrôle et d'information des DP lors des mesures salariales annuelles.

Paris, le 19 juin 2015



Alors le 6 juillet, votez CGT,
La force des salariés ! *Ne rayez aucun nom*